

Québec, le 19 avril 2017

Monsieur Joseph Zayed
Membre
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

En vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel, a mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une consultation publique sur les options possibles pour le réaménagement de la voie ferrée qui traverse le centre-ville de Lac-Mégantic.

Cette démarche a pour but d'informer la population, de la consulter et d'éclairer le gouvernement dans sa réflexion quant aux suites à donner à ce projet. Ce mandat vise à offrir à la population des municipalités concernées l'occasion de se faire entendre sur les options à l'étude ainsi que sur l'option à privilégier, sur la base de la documentation disponible à cet effet.

En conséquence, je vous confie la responsabilité des travaux du BAPE pour tenir cette consultation sur le dossier précité à compter du 23 mai 2017. Je précise que le BAPE doit faire parvenir son rapport au ministre au plus tard le 24 juillet 2017.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Pierre Baril

c.c. M. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration
et des communications